





# L'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté

---

## Une diversité de productions ancrées dans leur territoire

La Bourgogne-Franche-Comté est un territoire à fort ancrage agricole, que ce soit par la surface dédiée, la population qui se consacre à cette activité ou le poids économique qu'elle représente dans le produit intérieur brut régional. Pour autant, la région se révèle une terre de contrastes : un bastion de l'élevage allaitant producteur d'animaux maigres soumis aux fluctuations de la demande des engraisseurs italiens, une force dans l'offre de productions céréalières et oléo-protéagineuses sur des terres à plus faibles potentiels agronomiques que les autres grandes zones céréalières de France et plus éloignée des silos d'exportation, des AOP fromagères et des AOP viticoles d'excellence dont la renommée dépasse les frontières.

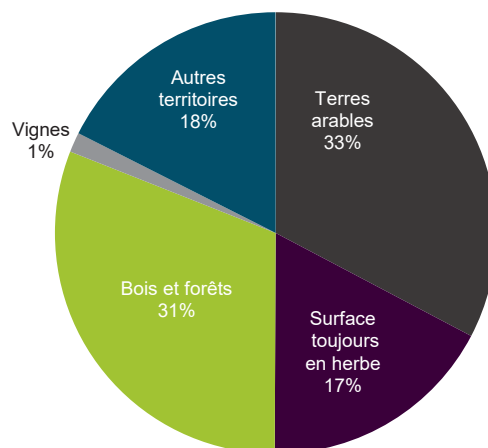


## Un ancrage agricole marqué

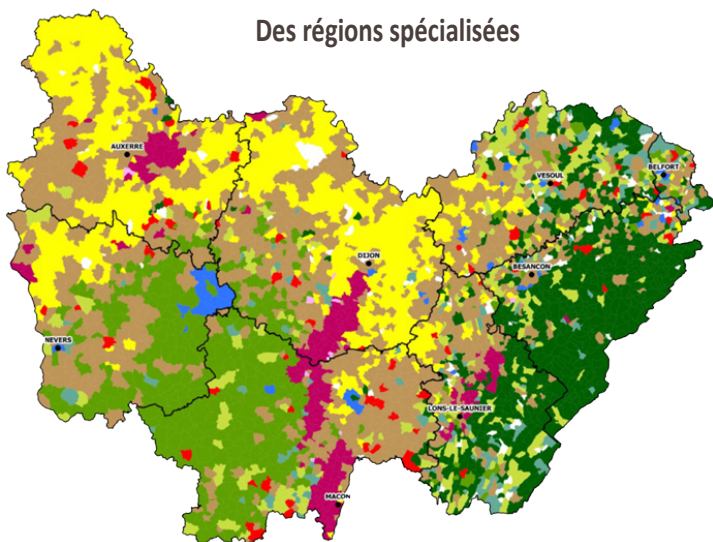
Le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté s'étend sur 4,8 millions d'hectares soit 8,75 % du territoire métropolitain. Avec 2,56 millions d'hectares, la Surface Agricole Utile (SAU) occupe plus de la moitié du territoire. En couvrant 25 % du territoire, les surfaces toujours en herbe sont sur-représentées par rapport à la moyenne française. Les terres arables occupent pour leur part plus du quart du territoire contre seulement 1 % pour le vignoble. L'agriculture tient une place importante dans l'économie régionale puisqu'elle participe à hauteur de 4 % de la valeur ajoutée (premier score avec la Nouvelle-Aquitaine) contre 1,7 % en moyenne au niveau national.

## Occupation du territoire

France



## Des régions spécialisées

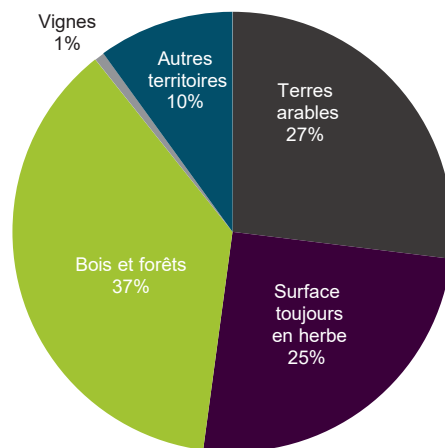


### Orientations technico-économiques

- |   |   |
|---|---|
| <span style="color: yellow;">■</span> Grandes cultures                            | <span style="color: teal;">■</span> Autres herbivores   |
| <span style="color: blue;">■</span> Maraîchage - horticulture (yc sapins de Noël) | <span style="color: red;">■</span> Granivores   |
| <span style="color: magenta;">■</span> Vignes                                     | <span style="color: brown;">■</span> Polyculture et polyélevage   |
| <span style="color: pink;">■</span> Fruits et autres cultures permanentes         | <span style="color: cyan;">■</span> Autres  |
| <span style="color: green;">■</span> Bovin lait                                   | <span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> Communes sans exploitation |
| <span style="color: darkgreen;">■</span> Bovins viande                            |   |
| <span style="color: lightgreen;">■</span> Bovins mixtes                           |   |

Source : Srise/Draaf Bourgogne-Franche-Comté

## Bourgogne-Franche-Comté

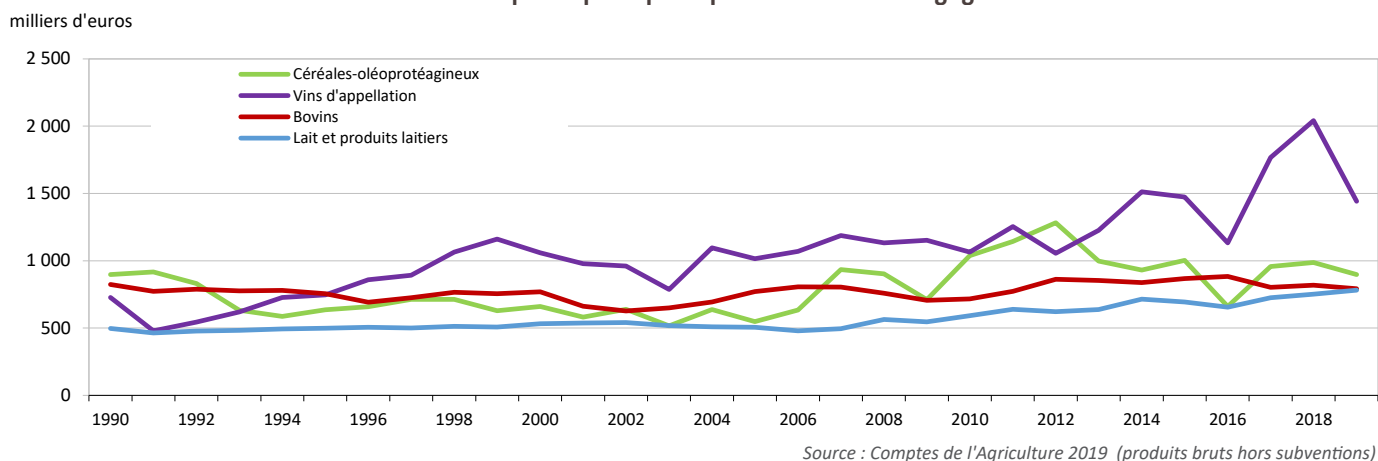


Source : Agreste-Statistique Agricole Annuelle 2019



En 2016, près de 51 000 personnes travaillent dans les exploitations de façon permanente, représentant 39 333 unités de travail annuel. Les exploitants et leur famille représentent les trois quarts de ces actifs. En 2016, 26 400 exploitations agricoles, contre 30 100 en 2010, ont leur siège en Bourgogne-Franche-Comté, soit 6 % des exploitations nationales. La Saône-et-Loire concentre un quart des structures de la région, la Côte-d'Or 17 %, le Doubs 11 % et le Jura 10 %. Avec 119 hectares en moyenne en 2016, la SAU de ces exploitations est élevée (87 ha en France). Les cinq orientations technico-économiques dominantes sont respectivement les grandes cultures, les bovins viande, les bovins lait, la viticulture et les exploitations de polyculture élevage. En 2019, l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage un produit brut au prix de base (y compris subventions) de 5,1 milliards d'euros.

## Évolution de la valeur des quatre principales productions en Bourgogne-Franche-Comté



### Une exploitation sur quatre spécialisée en grandes cultures

En Bourgogne-Franche-Comté, une exploitation sur quatre est spécialisée en grandes cultures. Ces productions (y compris les plantes industrielles) sont de gros contributeurs à la formation du produit brut hors subvention de l'agriculture avec 925 M€ (en 2019). La région compte 960 470 hectares en céréales, oléagineux et protéagineux en 2020. Les trois quarts sont implantés en céréales. La sole en oléagineux, qui avait fortement reculé sur les campagnes précédentes, repart à la hausse et atteint 20 % de la surface à la faveur du développement de la culture du tournesol. Les protéagineux couvrent dorénavant plus de 40 000 hectares. Les difficultés pour implanter les cultures d'hiver se traduisent par une hausse des cultures de printemps et notamment des pois. Ces grandes cultures sont majoritairement situées sur des terres à potentiel agronomique limité. Les rendements en céréales sont ainsi inférieurs à la moyenne française. La production est de nouveau affectée par la sécheresse en 2020. Le rendement en blé de la région s'établit à 59 q / ha contre 68 q / ha au niveau national (mauvaise moisson sur l'ensemble du territoire). Néanmoins, la qualité des grains assure des débouchés en meunerie pour le blé ou en brasserie pour l'orge et permet des exportations

vers le bassin méditerranéen ou le nord de l'Europe. Les colzas constituent toujours la tête de rotation dominante. Mais, face aux événements climatiques qui compromettent sa bonne implantation et aux impasses techniques dans la lutte contre les insectes, les agriculteurs développent les cultures de tournesol et de soja, dont les deux soles cumulées dépassent cette année celle en colza.

La surface en soja a pratiquement quadruplé depuis 2010 et atteint actuellement 38 500 hectares pour une production de 61 117 tonnes cette année (2020 est une très mauvaise moisson). Les coopératives Dijon Céréales, Interval, Bourgogne du Sud, Terre d'Alliance et Terre Comtoise se sont associées dans l'outil de trituration de graines oléagineuses Extrusel de Chalon-sur-Saône (démarrage en 2014). Cette entreprise dispose aujourd'hui de 3 lignes de trituration dont une exclusivement dédiée au soja (30 000 tonnes / an). Partenaire depuis 2018 de la charte « Soja de France », Extrusel produit une alimentation animale sans OGM et locale. Fortes de cette expérience, les coopératives de l'Alliance BFC ont inauguré fin 2019, la société Selvah basée à Ciel (71) pour développer l'utilisation de légumineuses en alimentation humaine par le procédé d'extrusion.

### L'Yonne, premier département producteur de céréales, juste devant la Côte-d'Or

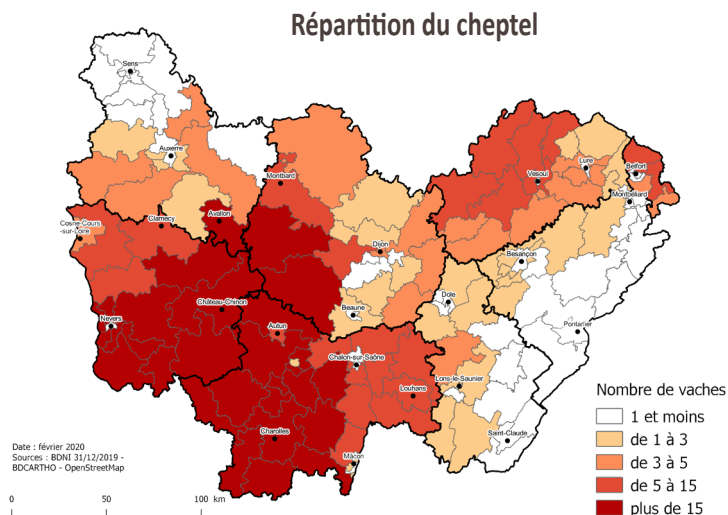
En tonnes	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Bourgogne-Franche-Comté
Total céréales	998 730	112 700	230 360	477 285	425 857	480 640	1 031 182	45 351	3 802 105
dont blé	558 730	42 399	104 370	220 740	243 530	232 700	608 300	22 344	2 033 113
dont orges	332 550	31 980	45 230	126 720	94 660	67 815	314 935	4 488	1 018 378
dont maïs	52 060	23 400	65 876	72 330	60 120	113 130	59 272	8 550	454 738
Total oléagineux	129 494	9 533	32 698	50 206	71 299	53 483	161 448	3 701	511 862
dont colza	58 375	6 080	17 280	11 440	56 628	31 775	77 028	3 276	261 882

Source : Agreste - Statistique Agricole Provisoire 2020

La région est également productrice de deux cultures industrielles : le chanvre (2 360 ha) et la betterave (2 640 ha). La première est implantée majoritairement en Haute-Saône et dans le Jura, en lien avec la coopérative Interval, mais aussi dans l'Yonne, grâce à des contrats avec la Chanvrière de l'Aube. La seconde est quasiment exclusivement présente dans l'Yonne. Des cultures de légumineuses à destination de l'alimentation humaine connaissent un certain essor depuis quelques années, tels la lentille (5 400 ha) et le pois chiche (1 680 ha).

## L'élevage dominé par la production de bovins viande

En région, une exploitation (moyenne ou grande) sur cinq est spécialisée dans l'élevage de bovins viande. Ainsi, 1,307 millions de bovins sont présents en 2020 dont 496 737 vaches nourrices. Depuis 2016, le cheptel bovin allaitant est en réduction dans la région. 98 000 bovins dont 28 000 vaches ont disparu, soit respectivement 7 % et 5 % des effectifs. Cette baisse est plus forte sur le territoire bourguignon qui concentre la majeure partie des animaux. La Saône-et-Loire et la Nièvre sont les deux principaux départements d'élevage allaitant avec respectivement 42 % et 25 % de l'ensemble. Une exploitation bovins viande (hors exploitations de 10 vaches nourrices et moins) élève en moyenne 73 vaches avec des systèmes d'exploitations essentiellement extensifs. Si les vaches sont principalement de race Charolaise (81 %), les races Limousine (8 %) ou Salers sont en progression. Les élevages de Bourgogne-Franche-Comté sont majoritairement orientés vers l'activité de naissage. Ainsi, en 2020, 201 800 animaux maigres produits en région sont exportés pour l'engraissement vers l'Italie, l'Espagne ou vers d'autres zones géographiques comme le Maghreb. En 2020, 304 300 bovins de la région sont abattus, pour un volume de 107 524 tonnes de produits finis, soit 8 % de la production nationale. Ces animaux sont abattus à plus de 50 % dans les outils de la région, 30 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 7 % en Bretagne (source BDNI). Pour mémoire, environ un quart du tonnage produit provient du cheptel laitier en Bourgogne-Franche-Comté (source Interbev).



Sources : DRAAF / SRISE

Certaines productions de viande bovine régionales s'inscrivent dans des démarches de qualité. Ainsi, une partie de la Saône-et-Loire et de la Nièvre est située dans la zone de l'AOP « Bœuf de Charolles ». En 2020, 140 élevages habilités\* livrent 10 à 30 bêtes pour un total de 495 tonnes\*. Une IGP « Charolais de Bourgogne », reconnue en mai 2017, s'étend sur les quatre départements bourguignons. En 2020, 806 élevages\* produisent 179 tonnes\* en IGP. Côté franc-comtois, l'interprofession INTERBEV a lancé en 2012 la marque « Bœuf Comtois » qui garantit la provenance des bovins et leur lieu d'abattage et s'accompagne d'une charte de bonnes pratiques d'élevage.

\* Données provisoires INAO 2020

## Le Comté, première AOP fromagère de France

En Bourgogne-Franche-Comté, 4 206 exploitations (source Enquête Annuelle Laitière 2019) produisent du lait, dont environ 3 000 sous signe de qualité. En 2020, le nombre de bovins lait s'élève à 548 000 têtes, dont 259 400 vaches laitières. Ce cheptel avait atteint un pic en 2016 avec 265 500 vaches pour 607 000 bovins. Seul le Doubs n'est pas concerné par la réduction du cheptel laitier. Ces vaches sont détenues aux trois quarts par des élevages situés dans le Doubs, le Jura et la Haute-Saône (respectivement 40 %, 21 % et 18 %). Une exploitation laitière de la région élève en moyenne

### La Saône-et-Loire, premier département producteur de bovins finis

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	BFC
Nombre de vaches nourrices	73 695	6 821	9 494	135 763	29 910	210 476	27 536	3 042	496 737
Tonnes bovins abattus	15 986	7 794	8 605	11 853	15 558	39 161	7 401	1 166	107 524

Sources : Agreste - BDNI au 31/12/2020



# ..... L'agriculture en BFC .....

62 vaches laitières (hors exploitations de 10 vaches laitières et moins, source BDNI) et livre 377 050 litres de lait (source EAL). En 2020, ces élevages produisent 1,59 milliard de litres de lait et contribuent à hauteur de 757 M€ au produit brut régional. Le Doubs et le Jura concentrent respectivement 38 % et 21 % des livraisons. Dans ces départements, la production de lait est principalement destinée à la filière sous appellation d'origine protégée (AOP) pour la fabrication de Comté, Morbier, Mont d'Or ou Bleu de Gex. Les exploitations valorisent majoritairement des prairies permanentes avec un type d'élevage extensif. Au total, 144 établissements (dont 7 hors région), essentiellement des fruitières, fabriquent du Comté, première AOP fromagère de France en volume, pour un total régional de 65 932 tonnes en 2020 (+ 0,6 % / 2019 - source CIGC). Dans cette zone, la Montbéliarde est la race dominante. En Haute-Saône, dans le Territoire de Belfort et dans la partie bourguignonne de la région, les agriculteurs produisent du lait dit « de plaine ». Cette filière se caractérise par un petit nombre de gros établissements collecteurs et un lait destiné à l'industrie, essentiellement pour des produits de grande consommation, lait, yaourts, fromages frais. Les élevages sont moins spécialisés et souvent les exploitations combinent élevage et grandes cultures. La race principale est la Prim'Holstein.

La région est concernée par d'autres AOP tels l'Époisses et le Chaource en Côte-d'Or et dans l'Yonne, le Munster en Haute-Saône et dans le Territoire de Belfort et le Beurre et la Crème de Bresse en Saône-et-Loire. En 2016, une IGP « Soumaintrain » est reconnue, suivie en 2017 de l'IGP « Brillat-Savarin ». En 2020, les livraisons de lait sous label Agriculture Biologique sont en très nette progression (+ 13 %) et représentent 90 millions de litres en région (données provisoires).



Chambre d'agriculture de l'Yonne

## Le Doubs, premier département producteur de lait

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	BFC
Effectifs VL (2020)	14 215	103 025	54 969	3 405	45 767	20 847	12 420	4 787	259 435
Livraisons à l'industrie (1 000 l) (2020)	89 459	619 685	331 801	17 577	306 496	123 656	95 010	31 761	1 615 445

Sources : Agreste - BDNI au 31/12/2020 ; Enquête mensuelle laitière 2020



France Info

## Des vignobles prestigieux

Le vignoble de Bourgogne-Franche-Comté s'étend sur près de 34 280 hectares en 2020. La production viticole représente le tiers de la valeur de la production agricole régionale avec 1,44 milliard € en 2019.

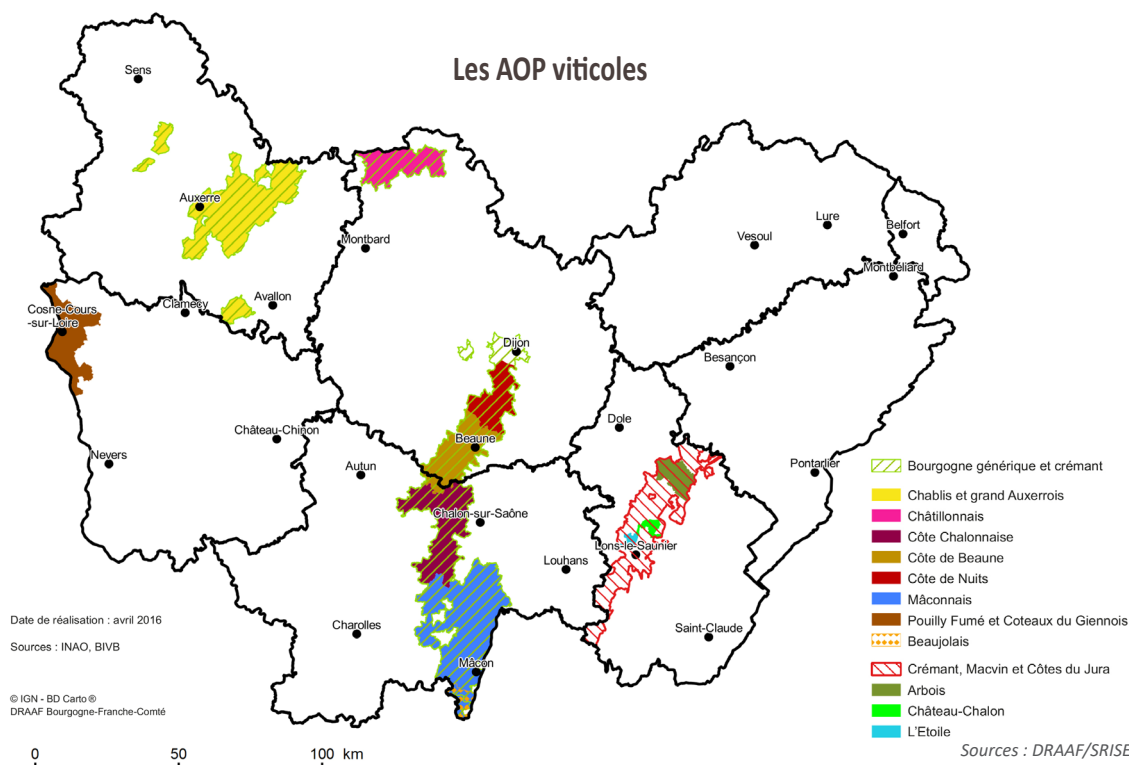
Le vignoble est composé de plusieurs régions viticoles et s'articule autour de nombreuses AOP « village », « régionale » et « grands crus » qui forment un maillage d'une centaine d'appellations différentes dans cinq des huit départements de la région. Au total, 70 % des vins produits sont des vins blancs. Le vignoble d'appellation Bourgogne couvre du nord au sud quelques 33 800 hectares. Au nord de la région, le département de l'Yonne, avec 7 900 hectares de vignes en production abrite les appellations du Chablisien et de l'Auxerrois. L'axe central comprend, au nord, le vignoble des Côtes de Nuits et Côtes de Beaune. Il possède des crus mondialement connus et valorise environ 9 600 hectares de vignes. Plus au sud, avec 13 100 hectares, la Côte Châlonnaise, le Mâconnais et le canton de la Chapelle-de-Guinchay (appellation Beaujolais) constituent le plus important vignoble sous

AOP. Les cépages rois de ces terroirs sont le Chardonnay pour les vins blancs et le Pinot noir pour les vins rouges. Dans le vignoble du Beaujolais (1 500 ha), le Gamay prédomine. La Nièvre porte le vignoble le plus occidental de la région. Ses vins, blancs essentiellement, sont produits sur 1 500 hectares sous appellation Pouilly-Fumé et Coteaux du Giennois. Plus à l'est, des cépages spécifiques (Savagnin, Poulsard, Trousseau) associés au Chardonnay et au Pinot noir composent les vins sous appellation du département du Jura. Le vignoble, planté sur les coteaux du Revermont, couvre environ 2 100 hectares et compte six AOP viticoles. En 2020, la production régionale de vin est estimée à 1,77 millions d'hectolitres (source DRDDI), la quasi-totalité en vins d'appellation. Malgré la sécheresse estivale, la récolte de l'année dépasse la moyenne quinquennale (1,67 million d'hectolitres) de 6 %. La meilleure récolte au regard de la moyenne quinquennale est enregistrée par le Jura (+ 19 %) et seules les appellations de Côte-d'Or n'affichent aucun gain.

### La Saône-et-Loire, premier département producteur de vins en volume

	Côte-d'Or	Jura	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	BFC	France
Surface en production (ha)	9 618	2 050	1 537	13 088	7 886	34 280	756 276
dont superficie en AOP (ha)	9 536	1 978	1 426	12 979	7 836	33 755	447 297
Part de la superficie du vignoble régional	28 %	6 %	4 %	38 %	23 %		
Production de vins (hl) (vendanges 2020)	397 800	91 600	82 100	783 000	410 500	1 768 834	45 233 567

Source : Agreste-Statistique agricole annuelle provisoire 2019 ; DRDDI (récolte 2020)



**ZOOM**

Le règlement européen et les positions françaises ne sont pas arrêtés en avril 2021. De nombreuses incertitudes perdurent.

Toutefois, de façon certaine, la nouvelle PAC n'entrera pas en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les années 2021 – 2022 constituent une période de transition, au cours de laquelle les règles de la programmation actuelle continueront, dans les grandes lignes, à s'appliquer.

**Budget**

Les budgets de la future PAC sont désormais connus. Alors que celui du premier pilier connaîtra une baisse de 2,5 %, celui du second pilier augmentera de 1,02 %.

**Une PAC qui accompagne les transitions**

Cette réforme constitue une échéance d'autant plus importante qu'elle accompagnera les défis majeurs à relever collectivement lors de la prochaine décennie :

- garantir un revenu pour les agriculteurs,
- faciliter la transmission des exploitations,
- s'adapter au changement climatique.

**Les nouveaux outils de la future PAC**

L'architecture globale de la future PAC reste assez proche de celle actuelle.

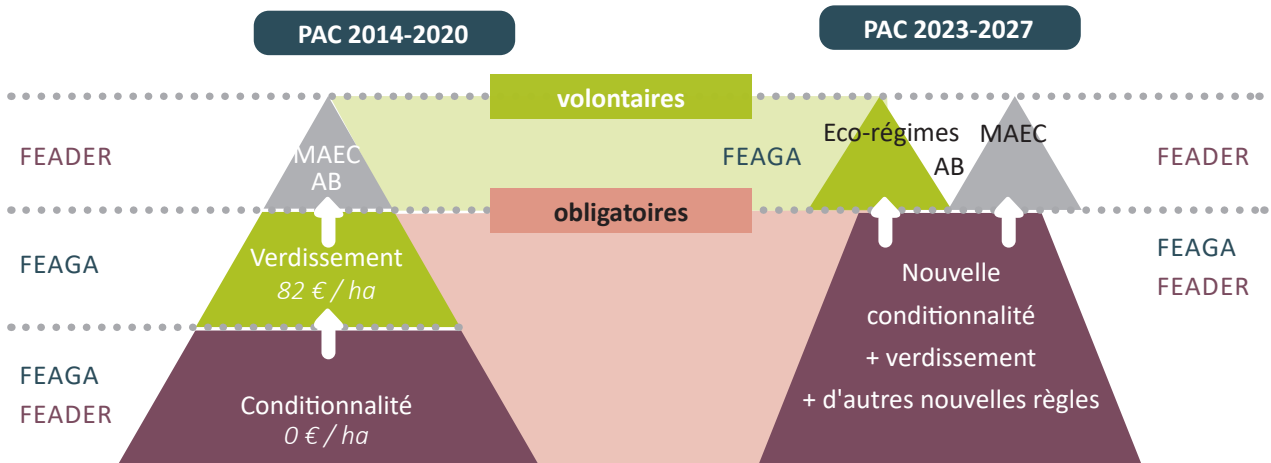
Parmi les grandes évolutions, une nouvelle inflexion environnementale est donnée avec :

- une augmentation du niveau de conditionnalité,
- la création des écorégimes, mesure annuelle environnementale et climatique, de souscription volontaire pour les agriculteurs (graphique ci-dessous).

Par ailleurs, une mesure dédiée à l'accompagnement de la structuration de filières via les Programmes Opérationnels (PO) fait son apparition. Pour y souscrire, les agriculteurs doivent obligatoirement être constitués en OP (Organisation de Producteurs).

Les discussions sont toujours en cours sur le réglage des curseurs (convergence, aides couplées....) qui pourraient avoir un fort impact sur les systèmes et les filières.

L'architecture environnementale de la PAC 2023 - 2027



Sources : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, CRABFC

